

Que faire après le Baccalauréat S ?

Classes préparatoires scientifiques

Les classes préparatoires scientifiques offrent un enseignement de très haut niveau en mathématiques, sciences physiques, chimie et sciences de l'ingénieur aux étudiants qui se destinent à devenir ingénieurs. Cette formation se déroule pendant deux années dans un lycée.

Les filières scientifiques représentent près des deux tiers des élèves inscrits en classes préparatoires. Les trois principales filières de première année sont

- MPSI : mathématiques, physique et sciences de l'ingénieur ;
- PCSI : physique, chimie et sciences de l'ingénieur ;
- PTSI : physique, technologie et sciences de l'ingénieur.

L'inscription en classe préparatoire est doublée d'une inscription en université. Après deux années d'études, si l'étudiant ne souhaite pas entrer en école d'ingénieur, il peut directement intégrer l'université en Licence 3.

Que faire après le Baccalauréat S ?

Écoles d'ingénieurs

De nombreuses écoles d'ingénieurs recrutent leurs étudiants directement après le baccalauréat, comme par exemple :

- les Instituts nationaux de sciences appliquées (INSA) ;
- les Écoles nationales d'ingénieurs (ENI) ;
- les écoles de la Fédération d'écoles supérieures d'ingénieurs et de cadres (FESIC).

Le recrutement se fait soit sur dossier soit sur concours en fin d'année de Terminale.

Les écoles proposent alors aux étudiants un premier cycle de deux années appelé « classe préparatoire intégrée », équivalent dans ses contenus à une classe préparatoire scientifique, et un second cycle de trois années en formation d'ingénieur.

C'est le contrôle continu durant les deux premières années qui décide de la continuité ou non dans le cycle ingénieur de l'école. Le cursus des études est de cinq années et le diplôme obtenu est celui d'ingénieur dans les différentes filières proposées par les écoles.

Que faire après le Baccalauréat S ?

Cycles préparatoires communs aux écoles d'ingénieurs (CPC)

Certaines écoles d'ingénieurs se sont regroupées par cycle allant de six à une trentaine d'écoles. On peut citer :

- le cycle préparatoire des Instituts nationaux polytechniques (INP) ;
- le cycle préparatoire intégré de la Fédération Gay-Lussac (CPI) ;
- la préparation aux écoles d'ingénieurs Polytech (PeiP).

Pour intégrer l'une d'elles, un élève de Terminale peut postuler sur le Cycle préparatoire commun. La sélection est stricte et se fait sur les résultats de la classe de Terminale.

Le CPC se déroule en université dans un cursus dédié et les études sont souvent organisées en groupes restreints. Les contenus enseignés sont très proches de ceux des classes préparatoires scientifiques des lycées.

C'est le classement au contrôle continu sur les deux années qui permet aux étudiants d'entrer dans l'une des écoles du cycle. Il n'y a donc pas de concours après un cycle préparatoire commun, ce qui assure automatiquement une place dans l'une des écoles d'ingénieur.

Que faire après le Baccalauréat S ?

Classes préparatoires BCPST

Les classes préparatoires BCPST (biologie, chimie, physique et sciences de la vie et de la terre) proposent aux bacheliers scientifiques deux années d'études de haut niveau en mathématiques, sciences expérimentales physiques, chimie et sciences de la vie et de la terre.

Les étudiants de BCPST se destinent principalement :

- aux concours des grandes écoles d'ingénieur en agronomie ;
- aux écoles en agroalimentaire ;
- aux études dans les domaines du vivant et en géoscience ;
- aux écoles vétérinaires.

L'inscription en classe préparatoire est doublée d'une inscription en université.

Après deux années d'études, si l'étudiant ne souhaite pas entrer en école d'ingénieur, il peut directement intégrer l'université en Licence 3.

Que faire après le Baccalauréat S ?

PACES

PACES est la première année commune aux études de santé. Cette année prépare au concours de l'une des quatre filières médicales :

- médecine ;
- odontologie ;
- pharmacie ;
- maïeutique (sage-femme).

L'année se déroule en deux temps. Un premier semestre de tronc commun se termine par une première partie du concours.

Les étudiants qui réussissent cette étape doivent se positionner sur le ou les concours qu'ils présenteront à la fin du second semestre, selon les quatre filières citées ci-dessus.

Le concours PACES est un concours extrêmement sélectif. Le nombre de places par spécialité est fixé. C'est ce qui s'appelle le *numerus clausus*, réparti sur les différentes universités françaises.

Que faire après le Baccalauréat S ?

Université scientifique

La moitié des bacheliers scientifiques s'inscrivent dans une filière universitaire.

Beaucoup d'entre eux optent pour les Licences de Sciences Technologie Santé : mathématiques, informatique, physique, chimie, sciences de la vie, sciences de la terre, électronique, électrotechnique, automatique, mécanique, robotique...

Les cursus en université scientifique sont construits en trois parties, appelées L. M. D. :

- la Licence en 3 ans : L1, L2 et L3 ; les trois années de licence sont souvent généralistes et pluridisciplinaires ;
- le Master en 2 ans : M1 et M2, spécialisé ou professionnel ou pour initier à la recherche ;
- le Doctorat en 3 ans : pour faire de la recherche scientifique à l'université ou dans l'industrie.

Les diplômes sont reconnus en Europe et dans le monde entier et permettent de nombreux échanges avec des universités européennes et extra-européennes.

Que faire après le Baccalauréat S ?

IUT scientifiques

Près de 15 % des bacheliers scientifiques choisissent une orientation en Instituts universitaires de technologie (IUT) pour préparer un diplôme appelé DUT. Les études durent deux années et associent cours pratiques et théoriques et stages en entreprise.

De nombreux IUT à dominante scientifique existent et sont implantés dans toutes les villes universitaires. Ils recouvrent de multiples domaines d'études qui permettent un large choix d'orientation :

- informatique ;
- mesure physique ;
- métiers du multimédia et de l'internet ;
- chimie, options chimie des matériaux, chimie industrielle, chimie de synthèse ;
- génie biologique et agroalimentaire ;
- génie civil.

Les étudiants diplômés d'un DUT peuvent opter pour l'entrée dans la vie professionnelle ou pour la poursuite des études en licences professionnelles ou en écoles d'ingénieurs.

Que faire après le Baccalauréat S ?

Écoles d'architecture

Il existe 22 écoles d'architecture reconnues par l'état :

- les Écoles nationales supérieures d'architecture ;
- l'École spéciale d'architecture ;
- l'Institut national des sciences appliquées.

Les écoles préparent au Diplôme d'étude en architecture (DEA) après trois années puis au Diplôme d'état (DE) d'architecte de niveau Bac + 5.

L'entrée en école d'architecture se fait sur dossier scolaire souvent associé à des épreuves orales ou écrites et à un entretien individuel.

Il est possible dans certaines écoles de suivre un double cursus d'ingénieur et d'architecte.

Que faire après le Baccalauréat S ?

Licence MIASSH

La licence Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales (MIASSH) est une licence à dominante scientifique dont les études conduisent vers l'utilisation des mathématiques appliquées à l'économie, à l'informatique ou aux sciences humaines, principalement dans tout ce qui concerne les statistiques appliquées à la sociologie, la psychologie, la géographie, l'histoire ou la linguistique.

L'entrée en licence MIASSH n'est pas sélective puisque c'est une inscription à l'université.

Les études durent trois années et permettent :

- de poursuivre en Licence pro après deux années ;
- de continuer dans les Masters à dominantes statistiques et mathématiques appliquées ;
- d'entrer dans la vie professionnelle au niveau Bac +3 comme informaticien, analyste programmeur ou développeur.

Que faire après le Baccalauréat S ?

Licence MIASHS

La licence Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales (MIASHS) est une licence à dominante scientifique dont les études conduisent vers l'utilisation des mathématiques appliquées à l'économie, à l'informatique ou aux sciences humaines, principalement dans tout ce qui concerne les statistiques appliquées à la sociologie, la psychologie, la géographie, l'histoire ou la linguistique.

L'entrée en licence MIASHS n'est pas sélective puisque c'est une inscription à l'université.

Les études durent trois années et permettent :

- de poursuivre en Licence pro après deux années ;
- de continuer dans les Masters à dominantes statistiques et mathématiques appliquées ;
- d'entrer dans la vie professionnelle au niveau Bac +3 comme informaticien, analyste programmeur ou développeur.

Que faire après le Baccalauréat S ?

Instituts d'études politiques

Les Instituts d'études politiques (IEP), aussi appelés « Sciences Po », sont des écoles universitaires indépendantes qui offrent aux étudiants qui les intègrent des diplômes de Bac +3 (Licence) à Bac +5 (Master) reconnus internationalement.

Certains IEP recrutent directement leurs étudiants sur concours (Sciences Po Paris, Sciences Po Bordeaux). Le concours est très sélectif et se passe au milieu de l'année de Terminale (février et mars). Seul Paris propose une épreuve de mathématiques à son concours de recrutement, épreuve qu'il est très intéressant de choisir pour un élève issu de Terminale S.

D'autres IEP proposent un concours d'entrée commun. Le choix de l'IEP dépend ensuite du classement à ce concours (IEP Lille, Lyon, Toulouse,...).

Les études en IEP sont pluridisciplinaires, axées principalement sur l'économie, les sciences humaines et sociales et les langues vivantes.

Que faire après le Baccalauréat S ?

Sections de techniciens supérieurs (STS)

Les Sections de techniciens supérieurs permettent à un élève de Terminale S d'opter pour des études courtes et à finalités professionnelles. Le diplôme du Brevet de technicien supérieur (BTS) est délivré sur examen à l'issue des deux années. Il se prépare dans des lycées.

Les contenus enseignés sont axés sur un enseignement moins théorique et directement utilisable dans un métier. Ils s'accompagnent de stages en première et deuxième année.

Les STS proposent de nombreuses filières :

- secteur des sciences et des technologies industrielles ;
- secteur des services ;
- secteur de la production et de la vente ;
- secteur maritime ;

Une majorité des étudiants de BTS est inscrite dans le secteur des services.

Une poursuite d'études est possible après un BTS avec un très bon niveau de fin d'études. Il est possible d'intégrer certaines licences professionnelles. Quelques écoles d'ingénieurs recrutent les meilleurs étudiants des STS.

Que faire après le Baccalauréat S ?

Classes préparatoires ECS

Les classes préparatoires ECS (économiques et commerciales option scientifique) sont réservées aux bacheliers scientifiques qui souhaitent faire des études approfondies d'économie ou entrer dans des écoles de commerce.

L'enseignement en classes préparatoires ECS se déroule dans un lycée et dure deux années.

La formation est pluridisciplinaire. Les matières enseignées sont principalement les mathématiques, l'économie, la philosophie, l'histoire, la géographie et les langues vivantes.

À l'issue de la deuxième année, les étudiants passent les concours des écoles de commerce (regroupées en plusieurs cycles), des Écoles normales supérieures ou continuent en Licence 3.

Que faire après le Baccalauréat S ?

IUT tertiaires

Les Instituts universitaires de technologie tertiaires permettent de découvrir des secteurs absents des classes terminales des lycées. Le secteur tertiaire constitue un débouché pour de nombreux élèves de terminale scientifique.

Les études durent deux années et permettent l'obtention d'un Diplôme universitaire de technologie (DUT) secteur tertiaire.

Les domaines de ces DUT sont nombreux, les principaux étant :

- le commerce ;
- la gestion ;
- les banques et les assurances ;
- la communication.

L'IUT permet de poursuivre des études supérieures en licences professionnelles ou dans certaines écoles d'ingénieurs ou de commerce.

Que faire après le Baccalauréat S ?

Écoles de commerce

Les écoles de commerce sont toutes des écoles privées, indépendantes et aux études payantes et onéreuses (entre 6 000 € et 10 000 € par année d'études). Il est donc conseillé de s'assurer de sa motivation avant de s'engager.

Certaines d'entre elles proposent un recrutement immédiatement après la Terminale, pour des études de niveau Bac +3 ou Bac +5.

Pour nombre de ces écoles, les études Bac +3 sanctionnent un diplôme appelé Bachelor dont la moitié d'entre eux sont reconnus par le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

D'autres proposent un diplôme de niveau Bac +4 ou Bac +5.

Certaines grandes écoles de commerce ajoutent des labels internationaux à leur offre de formation. Une partie des études peut alors être poursuivie dans l'une des écoles partenaires dans de nombreux pays du monde.

**Que faire après
le Baccalauréat S ?**

Classes préparatoires littéraires B/L

Les classes préparatoires littéraires B/L recrutent près du quart de l'effectif des étudiants de cette filière parmi les élèves de Terminale S. Implantées dans les lycées, l'enseignement est pluridisciplinaire et de haut niveau, tant en lettres et sciences humaines qu'en mathématiques. Le programme de mathématiques est le même que celui des classes préparatoires ECS. Les classes préparatoires littéraires offrent plusieurs voies d'accès aux grandes écoles comme l'École nationale des chartes ou les Écoles normales supérieures. Les étudiants des classes préparatoires B/L peuvent également passer les concours des écoles de commerce identiques à ceux des étudiants des classes préparatoires ECS. L'inscription en classe préparatoire littéraire est doublée d'une inscription en université. Après deux années d'études, si l'étudiant ne souhaite pas passer un concours, il peut directement intégrer l'université en Licence 3.

**Que faire après
le Baccalauréat S ?**

Instituts de formation aux soins infirmiers

Les élèves de Terminales scientifiques qui souhaitent travailler dans le secteur médical, sans vouloir être médecin, peuvent choisir de devenir infirmier ou infirmière. Les Instituts de formation aux soins infirmiers permettent d'obtenir le diplôme d'état de niveau Bac +3. Un concours d'entrée dans les Instituts est nécessaire. Il se déroule pendant l'année de Terminale et est conditionné à l'obtention du Baccalauréat. Les études se déroulent en trois années, en alternance, avec des périodes de cours théoriques validées par des examens et plusieurs stages professionnels en milieu hospitalier.